



## 43ème session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

### **Dialogue interactif avec la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en Syrie**

Genève, le 9 mars 2020

#### **Déclaration de la Suisse**

---

Monsieur le Vice-Président,

Plus de 2.1 millions de filles et garçons ont cessé d'aller régulièrement à l'école. 2.6 millions d'enfants ont été de multiples fois **déplacés à l'interne**. Quel sera leur futur ?

La Suisse salue le rapport de la Commission et déplore les cinq points suivants :

1. De nombreux enfants ont été tués ou blessés depuis le début de la guerre. La Suisse rappelle la **protection spéciale** à laquelle les enfants ont droit en vertu du DIH.
2. La **destruction de l'infrastructure scolaire** est inadmissible. Les écoles doivent être protégées contre des attaques et en aucune façon utilisées à des fins militaires.
3. **Les recrutements d'enfants** par les forces et groupes armés sont intolérables. Les enfants ne doivent être ni recrutés ni autorisés à participer aux hostilités.
4. Vu les nombreux **cas de détention d'enfants** et les traitements subis, la Suisse rappelle que la privation arbitraire de liberté est interdite. Les enfants doivent être considérés prioritairement comme étant des victimes et traités comme telles.

5. Les **violences sexuelles et basées sur le genre** à l'encontre des filles et garçons doivent immédiatement cesser et les responsables devront répondre devant la justice.

**Mesdames, Messieurs les Experts,**

Mon pays s'inquiète **des conditions alarmantes** dans lesquelles sont obligés de vivre le million de personnes actuellement déplacées dans le Nord-Ouest de la Syrie et déplore le mépris flagrant du droit international par les parties au conflit. **Comment le sort des enfants actuellement déplacés au Nord-Ouest de la Syrie peut-il être soulagé?**

Je vous remercie.